



Délégation de signature

Arrêté DGS n° 30-05-16-A LE BIGOT Ludovic Vice-président en charge des Moyens SCX

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 27-5-2016-1 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 27 mai 2016 portant élection de Monsieur Ludovic LE BIGOT à la fonction de Vice-président en charge des Moyens ;

Arrête

Article 1^{er} : Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Ludovic LE BIGOT, Vice-président en charge des Moyens, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- les décisions relatives au budget et finances de l'Établissement, à la préparation des crédits et toutes sources financières ;
- les notifications internes de subvention ;
- les arrêtés des tarifs ;
- les arrêtés de subventions ;
- les arrêtés et tout acte ayant trait aux opérations d'inventaire des biens immobilisés ;
- les attributions de subventions aux laboratoires après décision du Conseil d'administration ;
- les arrêtés de répartition des crédits ou subventions de l'enveloppe « formation » remise à la compétence de la Commission de Formation et de la Vie Universitaire après délibération du Conseil d'administration ;
- les arrêtés d'admission en non-valeur ou de remise gracieuse ;
- les arrêtés de remboursement de frais exceptionnels ;
- les arrêtés de régie d'avances et/ou de recettes ;
- les actes de concessions de logement ;
- les titres de recettes ;
- les pièces de dépenses ;
- les ordres de mission ;
- la prise en charge des frais de transport ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic LE BIGOT, Vice-président en charge des Moyens, délégation est donnée à Monsieur Laurent ANNE, Directeur général des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés à l'article 1^{er} du présent acte.

Article 3 : Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter du 30 mai 2016.

Vu le 6/06/16
Le(s) délégataire(s),

Fait à Poitiers le 30 mai 2016
Le Président de l'Université de Poitiers

Ludovic LE BIGOT



Laurent ANNE



Yves JEAN



Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

06 JUIN 2016

**Direction des Affaires Juridiques
de
l'Université de Poitiers**